



AFFILIATION 2021/2022

Demande de licence Saison 2021/2022

En cas de première demande de prise de licence, n'oubliez pas de joindre à cette demande une copie de votre carte d'identité ou livret de famille.

N° de licence : Sexe F ☐ M ☐
Prénom et Nom de Naissance :
Nom d'usage :
Adresse :
@mail (obligatoire) :
Tel fixe : Mobile :
Né(e) le :
À Dép. :
Pays : Nationalité :

TYPE DE LICENCE	Discipline	Tarif Licence avec assurance	Discipline	Tarif Licence sans assurance
☐ Fédérale		41,46€		39,90€
☐ Encadrement		41,46€		39,90€
☐ Compétition		66,06€		64,50€
☐ Avenant compétition		24,60€		24,60€
☐ Extension		0,00€		0,00€
☐ Kid (- de 10 ans / 1 ^{ère} année)		20,06€		18,50€
☐ Ice Pass		5,00€		5,00€

*Discipline : bien préciser, PA, DG, BG, PAS, PV, C, SE, B, L, S

****Attention, si vous ne souhaitez pas souscrire l'assurance FFSG, respectez scrupuleusement la procédure**

Signature
Le Licencié ou son représentant légal

Pour le club : **Cachet et signature**
Certifie exacts les renseignements ci-dessus

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISÉ | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : contact@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62



AFFILIATION 2021/2022

ATTESTATION A SIGNER POUR TOUTES PRISES DE LICENCE AUX PERSONNES CONCERNEES

Nom :

Prénom :

Périmètre des personnes soumises à l'obligation d'honorabilité

Il résulte de la combinaison des articles L. 212-1 et L. 212-9 du code du sport que toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est interdite :

- Auprès de tous publics, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L. 212-9 du code du sport ;
- Auprès des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec un accueil de mineurs au sens du code de l'action sociale et des familles.

L'éducateur sportif peut ainsi être qualifié d'entraîneur, de moniteur, de coach, de prévôt, de manager ou de préparateur physique ; la dénomination retenue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral.

Un licencié peut exercer des fonctions d'éducateur y compris si ses interventions :

- Sont très ponctuelles ou aléatoires ;
- Sont réalisées uniquement auprès des majeurs ;
- Ne nécessitent pas de diplôme ou de brevet fédéral ;
- Se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entraînement ou d'un stage.

« La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport.

A ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

Signature :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

BALLET | BOBSLEIGH | CURLING | DANSE SUR GLACE | FREESTYLE | HANDI SPORTS DE GLACE | ICE CROSS | LUGE | PATINAGE ARTISTIQUE | PATINAGE SYNCHRONISE | PATINAGE DE VITESSE | SHORT TRACK | SKELETON

41-43, rue de Reuilly - 75012 Paris - France | Tél. : +33(0)1 43 46 10 20 | E-mail : contact@ffsg.org

Agrément ministériel n°1391 | Siret : 775 722 580 000 62